

## **Mail envoyé au département et à ses services de protection de l'enfance**

Mesdames et Messieurs en charge de la protection de l'enfance du Département des Bouches-du-Rhône,

Comme vous le savez probablement, le collectif 113 occupe depuis 8 mois un immeuble au 113 de la Canebière, où vivent 25 jeunes en recours, et où ont vécu près de 50 jeunes au total.

Depuis 8 mois, nous les avons protégé des dangers de la rue.

Depuis 8 mois, nous avons trouvé des solutions pour les nourrir, les loger, les vêtir.

Depuis 8 mois, nous les avons accompagnés pour l'ensemble de leurs démarches administratives : nous avons fait réaliser 67 actes civils (acte de naissance, jugement supplétif, autorisation parentale, copie intégrale...), 19 cartes consulaires, 14 passeports et 2 cartes d'identité. Nous avons trouvé des fonds et des accompagnant-es pour leurs allers-retours aux ambassades (Lyon, Paris, Bruxelles).

Depuis 8 mois, nous avons fait détecter 5 cas de tuberculoses, de sérieuses pathologies dentaires pour la majorité d'entre eux, des hépatites B, d'autres maladies parasitaires (comme la bilharziose et l'anguillulose), et permis de diagnostiquer des troubles psychiques lourds.

Pour qu'ils accèdent aux soins, nous avons dû pour chaque jeune dont l'état de santé l'imposait : attendre des heures à l'hôpital, se rendre à la Pass Mère Enfant (pour obtenir une domiciliation afin d'ouvrir temporairement leur droit à la santé), les accompagner aux urgences psychiatriques, assister aux premiers rendez-vous au CMP et au COMEDE.

Depuis 8 mois, nous avons inscrit tous les habitants de cette maison à l'école. Pour chacun il a fallu : assurer l'inscription et l'accompagnement à un test de positionnement CASNAV et CIO, puis se présenter physiquement dans l'établissement d'affectation et enfin suivre leur scolarité pour rencontrer les assistant-es social-es, justifier les absences, trouver des stages, rencontrer les patrons et s'assurer de la qualité de leur orientation...

Depuis 8 mois, nous n'avons pas sous-estimé l'importance de leurs loisirs. Comme des jeunes de leur âge, ils veulent faire du foot, aller voir des matchs et prendre des vacances.

Mais surtout, depuis 8 mois, nous avons respecté et considéré ces personnes et fait en sorte qu'ils s'approprient leur lieu de vie. Nous avons fait du 113 un lieu collectif et sécurisant, qui leur permet d'entamer un travail de réparation des traumatismes liés à leurs parcours de vie. Pour cela, nous avons pris le temps d'écouter leur vécu, de leur donner les moyens d'être en contact avec leur famille, d'accueillir leurs amis. A ce titre le 113 est devenu un tiers lieu que beaucoup de MNA marseillais connaissent y compris par ceux qui sont pris en charge par vous.

Le bâtiment du 113 va se faire expulser bientôt. Le 115 Canebière qui accueille aussi 25 jeunes est dans la même situation. 50 mineurs vont donc se retrouver à la rue et perdre tous les bénéfices de ces derniers mois.

Vous faites le choix de ne plus garder dans vos dispositifs les mineurs dit en recours en les mettant à la rue du jour au lendemain suite à leur évaluation négative, alors qu'il n'y a pas si longtemps les jeunes étaient maintenus dans les hôtels jusqu'à leur passage devant la juridiction des mineurs. Pourquoi ? Qu'en est-il de la présomption de minorité ?

Vous laissez des dizaines de jeunes en errance dans les rues de Marseille alors que vous savez qu'une grande partie d'entre eux sera reconnue mineure à l'issue de leur passage devant le juge des enfants. Pourquoi ?

Dans l'attente de réponses,

Cordialement

Le Collectif 113